REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 044-214401002-20261030-20261012009TER-DE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES
Séance du 12 octobre 2026

Le douze octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur DRONNEAU Jacques, Maire.

Date de convocation : 08/10/2026

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 17 – Quorum : 10

Présents : M Jacques DRONNEAU, Maire, M Stéphane LEMOINE, Mme Charlène MÉNARD, M Max BLANLOEIL, M Arnaud FRON, les adjoints au maire, M Olivier CRÉMET, M Frédéric RAMBAUD, M Sébastien BERTRAND, M Jean-Charles ANTIER, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, M Aurélien COUTEAU, Mme Sophie LATOUR, Mme MERIAU Anne Cécile, M BONNET François, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Emmanuelle RETIÈRE

Absents excusés : Mme LAURENT Laurel, Mme Edwige GROSS-MORAT (pas de pouvoir), Mme Magalie LYSANIUK (pas de pouvoir)

Pouvoir(s) : - Mme LAURENT Laurel donne pouvoir à M LEMOINE Stéphane

Secrétaire de séance : M Jean-Charles ANTIER

2026-10-12-009 – Décision modificative N°5

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2026-03-05-002 d'affectation des résultats anticipés du budget 2025, la délibération n°2026-03-05-007 du conseil municipal en date du 5 mars 2026 approuvant le Budget Primitif, la délibération n°2026-05-11-008 approuvant la décision modificative n°1 ; la délibération n°2026-06-08-006 approuvant la décision modificative n°2 ; la délibération n°2026-07-15-005 approuvant la décision modificative n°3 ; la délibération n°2026-09-07-006 approuvant la décision modificative n°4,

Vu la délibération n°2026-07-09-005 approuvant l'amortissement des subventions d'équipement,

Considérant, le vote du budget primitif de la section de fonctionnement en suréquilibre de 318 198 euros et de la section d'investissement à l'équilibre ;

Considérant, la cession à titre gratuit du Goupil doit donner lieu à un amortissement sur 5 ans à partir du moment ou il a été cédé,

Considérant, que les études comptabilisées au compte 2031 doivent être rattachées aux travaux auxquels elles ont abouti.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 044-214401002-20261030-20261012009TER-DE

Il est proposé au conseil d'approuver les mouvements de crédits de la manière suivante :

			Dépenses		Recettes	
Type	**Chapitre**	**Intitulé**	**Diminution de crédit**	**Augmentation de crédit**	**Diminution de crédit**	**Augmentation de crédit**
Investissement						
21351	041	Opérations patrimoniales		14 378,40 €		
2031	041	Opérations patrimoniales				265 857,78 €
21318	041	Opérations patrimoniales		23 660,00 €		
21321	041	Opérations patrimoniales		420,00 €		
2138	041	Opérations patrimoniales		26 769,94 €		
2151	041	Opérations patrimoniales		11 376,00 €		
2312	041	Opérations patrimoniales		20 340,00 €		
2313	041	Opérations patrimoniales		168 913,44 €		
2804421	040	Opérations ordre transf.entre sections				3 000,00 €
		Total		265 857,78 €		268 857,78 €
Fonctionnement						
6811	042	Opérations ordre transf.entre sections		3 000,00 €		
		Total		3 000,00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les mouvements de crédits tel que présenté ci-dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M Jean Charles ANTIER

Le Maire
Jacques DRONNEAU

MAIRIE DE MONNIERES
LOIRE-ATLANTIQUE